

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08 avril 2016 – 19 heures 30  
Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 08 avril,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Date de convocation :** 04/04/2016

**Présents :** M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, M. D. SCHALLER.

**Absents excusés :** Melle A. SAUGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme S. POLAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 19h45, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20160408-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2016**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

- ❖ Passation le 13/01/2016 d'un marché d'un montant de 283,00 € HT avec l'entreprise ERDF, sise 1 rue Jacques Foillet – 25200 MONTBELIARD, pour la dépose du panneau de comptage alimentant l'église.
- ❖ Passation le 07/03/2016 d'un marché d'un montant de 350,00 € HT avec l'entreprise ASTP, sise 14 C rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON, pour le rajout d'une sirène sonore au système d'alarme des ateliers municipaux (SAV pendant 12 mois).

**20160408-03 Budget Primitif 2016 Budget Eau**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2016 du Budget Eau :

**EXPLOITATION :**

- total des dépenses : 726 084,49 €
- total des recettes : 726 084,49 €

**INVESTISSEMENT**

- total des dépenses : 519 869,55 €
- total des recettes : 833 241,66 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-04 Budget Primitif 2016 Budget Bois**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2016 du Budget Bois :

**FONCTIONNEMENT :**

- total des dépenses : 340 287,27 €
- total des recettes : 340 287,27 €

**INVESTISSEMENT**

- total des dépenses : 25 026,72 €
- total des recettes : 25 026,72 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-05 Budget Primitif 2016 Budget Caveaux**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2016 du Budget Caveaux :

**FONCTIONNEMENT :**

- total des dépenses : 0 €
- total des recettes : 0,64 €

**INVESTISSEMENT**

- total des dépenses : 41 086,84 €
- total des recettes : 41 484,91 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-06 Budget Primitif 2016 Budget Lotissement Champ Prouvet**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2016 du Budget Lotissement Champ Prouvet :

**FONCTIONNEMENT :**

- total des dépenses : 541 062,24 €
- total des recettes : 1 584 539,47 €

**INVESTISSEMENT**

- total des dépenses : 329 000,00 €
- total des recettes : 841 590,12 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-07 Approbation des taux d'imposition 2016**

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les éléments transmis par l'Etat pour déterminer les taux d'imposition 2016. Les bases d'imposition prévisionnelles 2016 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 2 730 000,00 € (contre 2 585 000,00 € en 2015)
- Taxe foncière bâti : 1 896 000,00 € (contre 1 873 000,00 € en 2015)
- Taxe foncière non bâti : 102 600,00 € (contre 102 100,00 € en 2015)

Compte tenu des projets d'investissements très importants sur la commune, il est proposé une augmentation de 0,5 % pour chacun des taux d'imposition pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix contre et 12 voix pour :

- DECIDE l'augmentation de 0,5 % des taux d'imposition sur Montlebon, soit :
 

Taxe d'habitation :	10,94 %
Taxe foncière bâti :	15,87 %
Taxe foncière non bâti :	36,00 %

Le total des recettes des contributions directes attendues est de 636 493,00 €.

**20160408-08 Approbation de l'affectation de résultat 2015 au Budget Communal 2016**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2015 du Budget Communal laisse apparaître un excédent global de fonctionnement de 169 763,45 €.

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Solde d'exécution d'investissement 2014 : - 1 299 346,50 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 223 499,05 €

Soit un besoin de financement de 1 522 845,55 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, en réserves à l'article 1068 en investissement, soit + 169 763,45 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-09 Budget Primitif 2016 Budget Communal**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2016 du Budget Communal :

**FONCTIONNEMENT :**

- total des dépenses : 1 705 543,54 €
- total des recettes : 1 705 543,54 €

**INVESTISSEMENT**

- total des dépenses : 2 842 297,41 €
- total des recettes : 2 842 297,41 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160408-10 Subventions aux associations – Football Club Morteau Montlebon**

Départ de Mme MJ. KACZMAR et Mme N. LIMOGES à 21h00.

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 16 mars 2011 de valider une participation financière communale et annuelle de 7 000,00 € auprès du Football Club Morteau Montlebon pour les dépenses liées à l'entretien des terrains de sport et des vestiaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au club pour l'année 2016. Cette solution doit permettre au club d'être autonome dans la gestion de ses dépenses.

Le versement se fera en trois acomptes selon les modalités suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 3 000,00 € : 15/04/2016
- 2<sup>ème</sup> acompte de 2 000,00 € : 15/06/2016
- 3<sup>ème</sup> acompte de 2 000,00 € : 15/09/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 7 000,00 € au Football Club Morteau Montlebon, selon les modalités ci-dessus.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2016.

**20160408-11 Subventions aux associations – Centre Communal d'Action Sociale**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité possède un Centre Communal d'Action Sociale qui fonctionne avec un budget annexe au Budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2016 pour lui permettre d'équilibrer son budget et de mettre en œuvre ses actions auprès des habitants de la commune : repas des anciens, fête des mères, Cartes Avantages Jeunes, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 6 000,00 € au CCAS de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2016.

**20160408-12 Subventions aux associations – Familles Rurales Fédération du Doubs**

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature de deux conventions avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion des services multi accueil et accueil de loisirs dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ces services, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer les budgets de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 99 520,52 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service multi accueil.
- ACCEPTE le versement d'une subvention de 72 025,10 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service accueil de loisirs.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2016.

**20160408-13 Choix du prestataire pour les travaux de métallerie au cloître**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour les travaux de métallerie au cloître, venant remplacer le lot 06 dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, après le retrait du titulaire, la société ACINOX. Une seule réponse a été réceptionnée :

- Société OBLIGER (Miserey Salines) : 29 627,00 € HT

L'estimation des travaux ayant été évaluée à 30 000,00 € HT, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les travaux de métallerie au cloître par l'entreprise OBLIGER, pour un montant de 29 627,00 € HT, soit 35 552,40 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

**20160408-14 Annulation de restes à recouvrer sur le Budget Communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Montlebon a émis des titres de recouvrement à l'attention d'une famille de la commune pour les frais de cantine sur 2013/2014 pour la somme de 157,18 €.

Les services de la Trésorerie de Morteau, chargée du recouvrement de la somme, a présenté à la municipalité la demande d'annulation de la dette du créancier au titre de la mise en place d'un dossier de surendettement pour la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix contre, 5 abstentions et 9 voix pour :

- DONNE son accord pour l'effacement de la dette sur le Budget Communal pour un montant total de 157,18 € à l'encontre d'une famille de Montlebon, pour des frais de cantine.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6542 du Budget Communal 2016.

**DIVERS****20160408-15 Arrêté municipal relatif aux chiens errant**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle prendra très prochainement un arrêté municipal pour le contrôle et la gestion des chiens errant sur la commune.

**20160408-16 Prochain Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 09 mai 2016 à partir de 20h15.

**La séance est levée à 21h20.**

Le Maire  
Catherine ROGNON

